

**ADDITIF  
AU CAHIER DES CONDITIONS  
DE LA VENTE**

LYONNAISE DE BANQUE / N°RG 22/00111

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE TRENTE  
NOVEMBRE**

Par le présent acte déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE ce jour,

Me Hubert ROUSSEL, avocat et celui de :

La LYONNAISE DE BANQUE, société anonyme à conseil d'administration au capital de 260.840.262 Euros, dont le siège social est à LYON (69001) 8 rue de la République, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, et identifiée sous le numéro SIREN 954 507 976, représentée par son Directeur Général y domicilié,

Poursuivant la vente des biens et droits immobiliers suivants :

Un APPARTEMENT (lot n° 1) situé au rez-de-chaussée du bâtiment A,  
Un GARAGE et une CAVE (formant ensemble le lot n° 2) situés au rez-de-chaussée du bâtiment A,  
Un LOCAL A USAGE DE DEPENDANCE en cours de travaux (lot n° 5) situé au rez-de-chaussée du bâtiment B,  
Et une PISCINE, un LOCAL TECHNIQUE AVEC CUISINE D'ETE, ainsi que la JOUISSANCE EXCLUSIVE ET PARTICULIERE D'UNE PARTIE DU TERRAIN (formant ensemble le lot n° 6),

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété sis à LA PENNE-SUR-HUVEAUNE (13821), lotissement « Domaine du Clos Rufisque », 26 Boulevard Henri Saver et Traverse Roger Péhau, cadastré lieudit « 26 BD HENRI SAVER » section AK n° 149 pour 8 a 63 ca. Ledit ensemble immobilier en copropriété consistant en un terrain sur partie duquel sont édifiés une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, un bâtiment élevé d'un simple rez-de-chaussée à usage de dépendance, un local technique avec une cuisine d'été, une piscine et un débarras,

A l'encontre de :

Pour compléter le cahier des conditions de la vente,

■ Il précise qu'il a reçu le 27/09/2023 un email d'un certain dénommé se présentant comme étant le propriétaire de la villa juste à côté, dont le contenu est littéralement retranscrit :

« *Bonjour,*

*J'ai vu les photos de la Villa mon rêve.*

*Je me présente, je suis le propriétaire de la villa juste à côté.*

*À l'époque un garage à été construit collé sur le mur de ma maison.*

*Aujourd'hui cela c'est transformé en studio, dépendance alors qu'il y a aucune isolation effectué contre le mur, et en plus maintenant le propriétaire actuel à ouvert une porte donnant sur la route sans autorisation.*

*Merci de bien informer le nouveau propriétaire des problèmes que cela ferait si il y avait pas d'isolation faite, si le fameux studio était loué.*

*Cela m'obligerait d'avoir recours à la justice avec le dossier que j'ai déjà constitué et les photos que j'ai pris soin de faire pendant l'évolution.*

*Dsl de m'adresser comme cela, mais je voulais juste vous faire part de mes intentions pour que vous puissiez déjà le communiquer au nouveau propriétaire.*

*Cordialement*

»

**L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation, sans recours à l'encontre du poursuivant et de l'avocat rédacteur du cahier des conditions de la vente.**

A MARSEILLE le 29/11/2023 ;